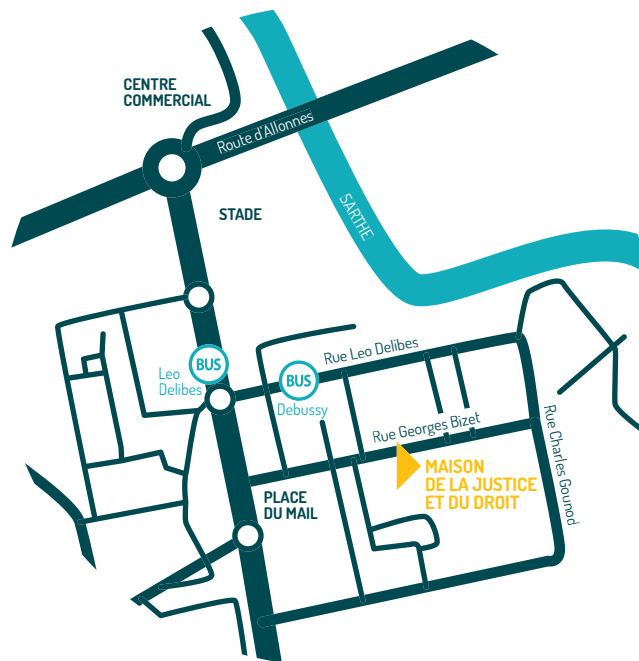


La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un établissement judiciaire où chaque usager peut bénéficier d'un **accueil**, d'une **écoute**, d'une **information** sur ses droits et obligations.

**S**ervice de proximité gratuit et confidentiel, la MJD est un établissement **ouvert à tous les Sarthois** quelle que soit leur commune de résidence.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et grâce à l'intervention de professionnels compétents, la Maison de la Justice et du Droit vous propose :

- ▶ un accueil et une écoute de qualité,
- ▶ des permanences d'information et d'orientations juridiques,
- ▶ des consultations juridiques,
- ▶ des solutions pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil.



**Maison de la Justice et du Droit**  
10 rue Georges Bizet 72700 Allonnes

**Bus 16** - Arrêt Leo Delibes  
**Bus 26** - Arrêt Debussy

▶ **Tél. 02 43 39 05 85**

Fax: 02 43 43 82 99  
Mail : [mjd-allonnes@justice.fr](mailto:mjd-allonnes@justice.fr)  
Site internet : [www.cdad72.org](http://www.cdad72.org)

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Le jeudi ouvert jusqu'à 19h00



# Maison de la **Justice** et du **Droit** de la SARTHE

UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE  
DE PROXIMITÉ

Maison de la Justice et du Droit  
10 rue Georges Bizet - 72700 Allonnes

▶ **Tél. 02 43 39 05 85**

Mail : [mjd-allonnes@justice.fr](mailto:mjd-allonnes@justice.fr)  
Site internet : [www.cdad72.org](http://www.cdad72.org)



## L'ACCÈS AU DROIT [sur rendez-vous]

### ► Greffier

Le greffier informe et oriente le public sur l'ensemble des questions de la vie quotidienne et de procédure. Il assiste également les usagers dans le renseignement de formulaires.

*Présence quotidienne.*

### ► Avocats

Conseil juridique sur les questions liées au droit de la famille, au droit du travail, au droit pénal, au droit des étrangers, au droit des mineurs,...

*Une permanence par semaine.*

### ► Notaires de la Sarthe

Conseil juridique sur les questions liées aux successions, donations,...

*Une permanence par mois.*

### ► Huissiers de Justice

Conseil juridique sur les questions liées à l'exécution d'une décision de justice,...

*Une permanence par mois.*

### ► C.I.D.F.F (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Information juridique en droit de la famille, droit du travail, en matière de violences conjugales,...

*Une permanence par semaine.*

### ► ASAV (Association d'Aide aux Victimes)

L'ASAV accompagne les victimes d'infractions pénales dans leurs démarches. Elle propose également un soutien psychologique, une aide à l'indemnisation ainsi qu'un accompagnement aux audiences.

*Une permanence par semaine.*

## LE RÈGLEMENT AMIABLE DES CONFLITS [sur rendez-vous]

### ► Délégués du Défenseur des Droits

Consultation sur les questions liées aux litiges entre les particuliers et l'Administration, au droit des enfants et aux discriminations.

*Permanences hebdomadaires.*

### ► Conciliateur de Justice

Le conciliateur de Justice vous accompagne pour une résolution amiable des litiges de la vie quotidienne (défense des consommateurs, voisinage, logement,....).

*Une permanence par semaine.*

### ► Médiation Familiale

Information sur les objectifs et le déroulement d'une médiation familiale en vue de rétablir la communication dans les conflits familiaux et trouver une solution concrète prenant en compte les besoins de chacun (divorce, séparation,....).

*Deux permanences par mois.*

## UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE [sur convocation]

### ► Délégués du Procureur de la République

Ils assurent la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, classement sous conditions).

### ► S.A.A.J (Service Associatif d'Appui Judiciaire)

Il assure la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, médiation pénale, classement sous conditions, contrôle judiciaire).

### ► S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Il aide les personnes placées sous main de justice dans leurs démarches d'insertion, contrôle le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire (indemnisation, soins,....) et œuvre à la compréhension de leur peine tout en participant à la prévention de la récidive.

L'équipe de la Maison de la Justice et du Droit de la Sarthe est à votre écoute à l'accueil aux horaires d'ouverture et lors de permanences sur rendez-vous.

► Tél. 02 43 39 05 85